

certifié conforme à l'original
Bolle

SPC INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
37 quai de l'Apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS MELUN 932 813 694

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 17 SEPTEMBRE A 15 HEURES

Par décision en date du 17 septembre 2025, l'actionnaire unique de la SASU SPC INVEST a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la société dans un autre ressort
- Modification corrélatrice des statuts
- Pouvoir en vue des formalités

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société SPC INVEST actuellement situé 18, rue des Colverts – 77150 LESIGNY à l'adresse suivante 37, quai de l'Apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES à compter de ce jour.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY et sera radiée du registre du commerce et des sociétés de MELUN.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Comme conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 37, quai de l'Apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES.

Il peut être transféré en tous lieux en France par décision de l'associé unique.

Si la société vient à comporter plusieurs associés, le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Président. Dans tous les autres cas, le transfert du siège social résulte d'une décision collective des associés. »

TROISIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique effectuera toutes les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Alexis BOLLE
Président

.....
